



CERCLE
PRÉVENTION
& **SANTÉ**

FAIRE DE LA PRÉVENTION L'AXE STRUCTURANT

DES POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE POUR 2022 ET AU-DELÀ

Nos propositions pour faire de la prévention un des enjeux majeurs du prochain quinquennat et construire ensemble les bases d'une politique publique ambitieuse pour accompagner les Français tout au long et dans tous les aspects de leurs vies.

Si la France est le pays de l'Union européenne qui consacre la plus grande part de la richesse nationale aux dépenses de santé (11,3% du PIB en 2017), elle est la moins généreuse en ce qui concerne les dépenses de prévention – un peu moins de 2 % de la dépense courante de santé, bien en-deçà de la moyenne de l'Union Européenne (3,1%).

Alimentation, activité physique et sportive, innovation technologique et numérique, environnement... La prévention nous concerne tous et ce, à tous les moments de la vie. En amont et en parallèle du soin, la prévention œuvre pour la santé de tous en agissant sur l'ensemble des leviers disponibles pour améliorer le parcours de santé, l'hygiène de vie des Français, et éviter l'apparition de troubles ou de maladies.

Transversale, elle a ainsi un rôle majeur à jouer dans toute politique de santé publique, et ne présente, suivant l'adage « mieux vaut prévenir que guérir » que des avantages – meilleure santé et amélioration du bien-être des Français, amélioration des finances de la sécurité sociale ou encore réduction des actes médicaux. Ainsi, le Cercle Prévention & Santé, lancé en 2018 par Philippe Denormandie et

Marc Teyssier d'Orfeuil, et ses partenaires, acteurs de la prévention, restent convaincus de la nécessité de faire évoluer la place de la prévention dans nos politiques de santé.

En effet, la prévention étant davantage un investissement qu'un coût, nous sommes mobilisés pour faire évoluer nos politiques de santé publique vers un modèle préventif plutôt que curatif pour qu'il réponde réellement à la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé comme un « état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ». Dès lors, les politiques de santé publiques devront être axées sur la prévention et ne fonctionneront que si le citoyen est au centre de sa démarche, et acteur de son parcours de santé.

Issues de nos réflexions et échanges avec nos partenaires et interlocuteurs à l'occasion des rencontres que nous organisons, voici nos propositions à destination des candidats aux élections présidentielles et de leurs équipes pour y parvenir et mettre la prévention au cœur du prochain quinquennat.

REPENSER L'ORGANISATION DE NOS POLITIQUES DE SANTÉ À L'AUNE DE LA PRÉVENTION



1 Créer un ministère délégué et un observatoire de la prévention en santé publique.

Notre système de santé a trop souvent privilégié l'approche curative au détriment de la prévention. La création de ce ministère permettra la constitution d'une stratégie de prévention interministérielle intelligible. A l'intersection de plusieurs secteurs comme la santé, le travail, l'éducation, l'agriculture ou encore l'alimentation, il définira une feuille de route unique pour prioriser les objectifs chiffrés de court, moyen et long terme pour lesquels il déterminera des indicateurs partagés entre tous les ministères concernés. Enfin ce ministère identifiera les acteurs clés en charge de la mise en œuvre et du suivi des réformes. Sa transversalité garantira une coordination accrue des politiques de prévention, caractère indispensable pour assurer d'une action publique globale, claire et compréhensible pour tous les Français.

2 Considérer les dépenses de prévention comme des investissements pluriannuels qui seront amortis sur plusieurs années.

La santé publique a besoin d'avoir un cap au-delà d'une année budgétaire car le retour sur investissement se perçoit sur plusieurs années. L'inscription des dépenses de prévention comme des amortissements comptables permettra de sortir d'une vision de court terme. Ainsi les économies réalisées sur dix ans pourront être dès le départ investies dans les politiques de prévention. Afin d'assurer un suivi des investissements réalisés, des études médico-économiques pour chiffrer les coûts et bénéfices de la prévention pourront faire office d'une annexe au sein du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Ce changement comptable vertueux participera au changement de paradigme en faveur de la prévention et donc de la santé des Français.

3 Adapter les missions, compétences et rémunération des professionnels de santé aux besoins de la population en matière de prévention et de santé publique.

La crise sanitaire a exposé les signes de fragilité de la médecine de ville et de la médecine hospitalière en termes d'accès aux soins, qui constitue pourtant l'une des clefs pour favoriser la prévention. Enclencher une réflexion ambitieuse pour améliorer l'attractivité des métiers en faisant évoluer les formations, l'universitarisation, les compétences et la prise en charge des actes des professionnels est une réponse nécessaire pour dépasser les écueils de notre système de santé. De la même manière, encourager toutes les professions de santé – et en premier lieu les médecins généralistes – à consacrer davantage de temps aux actions de prévention à travers des parcours spécifiques grâce à des incitations financières et non-financières apparaît comme une solution complémentaire à mettre en œuvre.

4 Promouvoir la médiation en santé pour combattre les inégalités sociales de santé et favoriser les démarches de prévention et le dépistage précoce.

Favoriser l'insertion des personnes les plus vulnérables dans un parcours de soin et de prévention, en les aidant à se réintéresser à leur propre santé, est une démarche essentielle de prévention, complémentaire du travail des professionnels de santé.

AMÉLIORER ET RATIONNALISER NOTRE OFFRE DE SOINS ET CONSIDÉRER LA PREVENTION DANS TOUTE SA TRANSVERSALITÉ



5

Mettre en œuvre un « 100% Prévention Santé » à l'image du 100% Santé avec un reste à charge zéro pour tous les soins qui sont liés uniquement aux actes de prévention.

Les dépenses de prévention aujourd'hui seront les économies de demain. Ce système permettra d'empêcher l'apparition de maladies ou du moins, d'en assurer le dépistage précoce. Il s'agit de donner à tous les Français les mêmes chances de rester en bonne santé à tous les âges de la vie et le plus longtemps possible, notamment en favorisant l'accès aux soins des assurés sociaux les plus éloignés de la santé. Afin d'en assurer l'efficacité, il devra se construire en lien avec les acteurs de l'assurance maladie complémentaire, pour mener des actions particulières à destination de populations qui évoluent dans des milieux professionnels à risque.

6

Définir un parcours de prévention coordonné dispensé par des professionnels formés pour offrir un cadre juste de prévention et qui soit adapté à chaque Français en fonction de son mode de vie.

Ce parcours sera différencié, en fonction, par exemple du genre, du milieu de vie, de l'âge, de la profession ou encore de l'environnement dans lequel chacun évolue et chaque Français pourra ainsi être acteur de sa santé en prévenant la survenue de maladies avec un enjeu majeur : vieillir en bonne santé. Or pour vieillir en bonne santé, des politiques de prévention doivent couvrir chaque âge de la vie et ce, dès la naissance, puis dans le cadre scolaire et professionnel, avec notamment une attention particulière au dépistage et diagnostic précoce des maladies chroniques, de l'endométriose aux cancers, sans oublier la dénutrition.

Le parcours de prévention coordonné pourrait contenir :

- ▶ Dans la continuité des 1000 jours, proposer aux jeunes parents une série de rendez-vous avec une équipe de professionnels de santé de la petite enfance (pédiatres, infirmiers, puériculteurs, psychomotriciens...)
- ▶ Du début à la fin de la scolarité de l'enfant, mettre en place à intervalle régulier des tests de capacité physique pour lutter contre la sédentarité ou des consultations spécifiques pour repérer des troubles corporels.
- ▶ Pour les femmes, proposer la prise en charge d'une consultation gynécologique à 18 ans pour réduire le délai de dépistage et de diagnostic de certaines pathologies comme l'endométriose (7 ans en moyenne d'errance diagnostic)
- ▶ Au cours de la vie professionnelle, proposer la prise en charge d'un bilan diagnostic podologique, de consultations chez les professionnels compétents (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, pédicures-podologues) pour lutter contre l'apparition des troubles musculo-squelettiques ou encore promouvoir l'activité physique dans le secteur tertiaire.
- ▶ A partir de la retraite, créer un « parcours prévention » pour permettre à tous nos aînés de bénéficier d'un bilan complet régulier comprenant l'ensemble des professionnels liés à la prévention à la perte d'autonomie et au dépistage de la dénutrition (médecins, diététiciennes-nutritionnistes).
- ▶ A chaque étape de la vie, mobiliser au service de la prévention les ressources des médecines complémentaires dès lors que leur service médical rendu a été évalué, comme la médecine thermique par exemple.

Vertueux, ce parcours permettra la construction d'une véritable culture de la prévention et d'une santé prédictive, personnalisée, participative mais surtout préventive.

INVESTIR DANS LA SANTÉ DE DEMAIN : UN MODE DE PRÉVENTION À RENFORCER ET DES OUTILS A CREER



7 Créer un carnet de prévention numérique dans le Dossier Médical Partagé pour les professionnels et dans l'Espace Numérique en Santé pour le patient.

Sous réserve de l'accord de son propriétaire, il doit être ouvert à tous les professionnels de santé pour qu'ils puissent suivre tout le parcours de prévention pour favoriser la bonne coordination avec tous les acteurs concernés et en premier lieu le patient lui-même.

8 Accélérer et amplifier les efforts en matière de transition numérique de notre système de santé.

Si une stratégie en matière de numérique en santé est en cours de déploiement, il est nécessaire de persévérer en ce sens pour rendre la médecine plus humaine et plus performante. Plus humaine car elle rapproche les professionnels de santé et les patients et offre à ces derniers un meilleur accès aux soins. La téléconsultation en a été un exemple durant la crise sanitaire et constitue une des réponses à la désertification médicale. Plus performante, car le numérique est un outil pertinent pour rationaliser la pratique de certains médecins – l'intelligence artificielle accompagne par exemple les radiologues dans leurs diagnostics – et offre d'énorme perspective pour la recherche, qui est la première des préventions.

9 Mettre au service de la prévention les données de santé.

Le recours au numérique en santé, notamment via le recours au traitement des données de santé offre d'intéressantes pistes pour une meilleure prise en charge de la prévention en santé. En matière de médecine préventive, le traitement des données par l'Intelligence artificielle permettrait d'effectuer davantage de dépistages précoces. Aussi, ces données pourraient être utilisées en matière de médiation pour identifier des assurés sociaux éloignés de la santé. Les données pourraient enfin être un vivier d'informations pour améliorer nos méthodes de comptabilisation des coûts et bénéfices des dépenses de prévention, dont les rendements demeurent compliqués à évaluer. Le recueil comme l'exploitation des données de santé doivent toutefois toujours s'effectuer dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur et du consentement des usagers du système de santé.

CONTACT

Jean MIEG de BOOFZHEIM – 06 72 75 71 71

jean.mieg@compublics.com

Anne-Marie KLAEYLÉ – 06 47 83 98 65

anne-marie.klaeyle@compublics.com

NOS PARTENAIRES



FAIRE DE LA PRÉVENTION L'AXE STRUCTURANT DES POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE POUR 2022 ET AU-DELÀ



PROPOSITION 1

Créer un ministère délégué et un observatoire de la prévention en santé publique.

PROPOSITION 2

Considérer les dépenses de prévention comme des investissements pluriannuels qui seront amortis sur plusieurs années.

PROPOSITION 3

Adapter les missions, compétences et rémunération des professionnels de santé aux besoins de la population en matière de prévention et de santé publique.

PROPOSITION 4

Promouvoir la médiation en santé pour combattre les inégalités sociales de santé et favoriser les démarches de prévention et le dépistage précoce.

PROPOSITION 5

Mettre en œuvre un « 100% Prévention Santé » à l'image du 100% Santé avec un reste à charge zéro pour tous les soins qui sont liés uniquement aux actes de prévention.

PROPOSITION 6

Définir un parcours de prévention coordonné dispensé par des professionnels formés pour offrir un cadre juste de prévention et qui soit adapté à chaque Français en fonction de son mode de vie.

PROPOSITION 7

Créer un carnet de prévention numérique dans le Dossier Médical Partagé pour les professionnels et dans l'Espace Numérique en Santé pour le patient.

PROPOSITION 8

Accélérer et amplifier les efforts en matière de transition numérique de notre système de santé.

PROPOSITION 9

Mettre au service de la prévention les données de santé.

CONTACT

Jean MIEG de BOOFZHEIM - 06 72 75 71 71
jean.mieg@compublics.com
Anne-Marie KLAEYLÉ - 06 47 83 98 65
anne-marie.klaeyle@compublics.com

NOS PARTENAIRES

